



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(6)/3/Add.1
11 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Sixième session
Madrid, 4-7 septembre 2007

**Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire
Examen de la mise en œuvre de la Convention
et du fonctionnement des arrangements
institutionnels correspondants
Rapport sur l'intensification du respect
des obligations énoncées dans la Convention**

**RAPPORT SUR L'INTENSIFICATION DU RESPECT DES OBLIGATIONS
ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION**

Note du secrétariat *

Additif

* La présentation du présent document a été retardée en raison de la brièveté du délai entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

**Options pour le financement des activités en vue de la réalisation des objectifs
de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification**

Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la décision 4/COP.7, a été préparé par le Mécanisme mondial en consultation avec le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST). Il présente différentes options concernant le financement des principaux mécanismes, instruments et outils destinés à suivre et orienter les activités engagées par les pays dans les domaines biophysique, socioéconomique et financier en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les différentes options décrites reposent sur l'expérience acquise par le Mécanisme mondial en matière de promotion de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de programmes d'action nationaux et sous-régionaux, ainsi que sur un certain nombre d'études de cas, de données d'expérience et d'enseignement tirés par différents pays et organisations. Il présente également une description générale de l'architecture financière internationale dans laquelle s'inscrit l'allocation de ressources pour le développement et une analyse des nouvelles possibilités de financement dans les secteurs public et privé. Il décrit en détail leur intérêt et leur potentiel pour le financement des activités de mise en œuvre de la Convention et recommande différentes options à l'intention des décideurs. Bien qu'il contienne des références et des exemples tirés d'expériences nationales, il ne reflète pas nécessairement les points de vue des pays concernés. Le présent rapport n'a pas été édité par les services du secrétariat.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. RÉSUMÉ	1 – 6	4
II. INTRODUCTION	7 – 18	5
III. INDICATEURS DES PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION	19 – 32	7
A. Indicateurs biophysiques	21 – 24	7
B. Indicateurs socioéconomiques	25 – 28	8
C. Indicateurs financiers	29 – 32	9
IV. OBJECTIFS DE LA CONVENTION	33 – 45	10
A. Objectifs à long terme	36 – 38	11
B. Objectifs intermédiaires	39 – 42	11
C. Objectifs immédiats	43 – 45	12
V. OPTIONS CONCERNANT LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS EN VUE D’ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION	46 – 73	13
A. Mise en place de systèmes de suivi et d’évaluation	50 – 58	16
B. Développement des activités	59 – 64	17
C. Investissements sur le terrain	65 – 73	19
VI. CONCLUSIONS	74 – 79	20

Annexes

I. Tableau récapitulatif des indicateurs et objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	22
II. Submissions from Parties	23

I. RÉSUMÉ

1. Le présent rapport décrit d'une manière générale différentes options pour le financement des activités destinées à réaliser les objectifs fixés en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Conformément aux dispositions de la décision 4/COP.7, les objectifs et indicateurs auxquels il est fait référence ont été établis par le Comité de la science et de la technologie, après consultations avec le Bureau du Comité, la communauté scientifique et le Mécanisme mondial.

2. Ces objectifs ont été établis à partir d'un sous-ensemble de l'ensemble des indicateurs disponibles actuellement utilisés aux niveaux national et international pour mesurer les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la Convention. Ces objectifs ne s'inscrivent pas dans une perspective à long terme mais sont conçus pour être réalisés dans un délai d'environ deux à trois ans et doivent donc être considérés comme essentiels pour orienter l'action des diverses parties prenantes en vue de la réalisation des objectifs à moyen et à long terme et des résultats en termes de développement énoncés dans les plans ou programmes stratégiques et opérationnels de mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et (sous-) régional.

3. Les indicateurs retenus portent sur trois domaines essentiels de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, à savoir les domaines biophysique, socioéconomique et financier. De ce point de vue, ils reflètent les premiers résultats des débats du Groupe de travail spécial pour améliorer les procédures de communication d'informations et du Groupe de travail intergouvernemental intersessions chargé d'élaborer un projet de plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

4. La décision de se concentrer sur des objectifs à échéance de deux ou trois ans a été prise pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces objectifs restent dans le cadre des buts à long terme et des principes énoncés par la Convention (art. 2 et 3). Ensuite, à la date de rédaction du présent rapport, le Groupe de travail intergouvernemental intersessions n'avait pas terminé ses travaux sur les buts, repères et indicateurs du projet de plan-cadre stratégique décennal. Enfin, le Comité de la science et de la technologie n'a pas pu tenir de session officielle pour donner pleinement suite à la décision 4/COP.7. La liste d'objectifs ne doit donc pas être considérée comme définitive et exhaustive mais comme une première étape destinée à stimuler la réflexion et le débat en vue de définir une liste plus complète de repères et d'objectifs.

5. De même, les différentes options de financement décrites sont le reflet des nombreuses possibilités qui s'offrent généralement aux divers pays pour financer leurs programmes d'action et des obstacles qu'ils rencontrent habituellement. Bien que fondées sur des situations réelles et des exemples concrets recueillis aux niveaux national et international, elles ne sont ni contraignantes ni exhaustives: il s'agit simplement de faciliter le partage des connaissances, de promouvoir l'efficacité de l'aide et d'encourager le dialogue au sujet de la mobilisation des ressources, question essentielle au succès de la mise en œuvre de la Convention.

6. Diverses options novatrices en matière de financement sont donc portées à l'attention de la Conférence des Parties. Certaines reposent sur les approches et des modalités novatrices adoptées en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire et d'autres objectifs en matière de développement durable récemment examinés par la communauté internationale.

II. INTRODUCTION

7. Aux termes de l'article 10 de la Convention, les pays parties touchés doivent inclure dans leur programme d'action national l'élaboration de mesures destinées à suivre les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la Convention. Plus précisément, aux termes de l'article 16, les Parties conviennent, selon leurs capacités respectives, «d'intégrer et de coordonner la collecte, l'analyse et l'échange de données et d'informations pertinentes portant sur des périodes de courtes et de longues durées pour assurer l'observation systématique de la dégradation des terres dans les zones touchées et mieux comprendre et évaluer les phénomènes et les effets de la sécheresse et de la désertification».

8. Au sens de la Convention, la capacité à suivre l'évolution des variables pertinentes, l'existence de systèmes d'alerte précoce, la compréhension des liens existants entre la désertification et d'autres phénomènes de même que la capacité à évaluer – et à prévenir – l'impact de la désertification sont considérées comme parties intégrantes de l'approche globale et stratégique indispensable pour lutter efficacement contre la désertification et la dégradation des terres dans une perspective à long terme.

9. À cet effet il est indispensable d'identifier les indicateurs physiques, biologiques, socioéconomiques et financiers permettant de mesurer les progrès réalisés en vue des objectifs ou des buts fixés. Pour identifier les principaux repères et indicateurs, on a adopté une approche partant de la base, fondée sur les connaissances locales, des études de cas de pays et des expériences pratiques.

10. Le Comité intergouvernemental de négociation a présenté un rapport proposant les indicateurs à retenir pour suivre la mise en œuvre de la Convention et comportant un premier ensemble de recommandations pour la mise au point d'indicateurs des effets de la désertification. En particulier, à sa dixième et dernière session, le Comité a observé que «ces indicateurs devraient être peu nombreux. Ils devraient refléter les problèmes que pose l'application de la Convention. Ils devraient être représentatifs de la zone considérée et tenir compte des facteurs nationaux, sous-régionaux et régionaux, notamment des conditions socioéconomiques locales. Ils devraient être simples et d'utilisation facile pour les intéressés».

11. Ces travaux ont été complétés par deux groupes spéciaux qui ont apporté des éléments communs à l'élaboration d'une méthodologie destinée à définir les indicateurs d'impact (ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1) et l'application de ces indicateurs (ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1). En particulier, les deux groupes ont recommandé de «se concentrer sur quelques questions clés qui doivent être identifiées et classées par ordre de priorité en même temps que les résultats escomptés» et «de choisir des indicateurs pour lesquels les données nécessaires sont déjà disponibles ou peuvent être obtenues à un coût raisonnable».

12. Depuis lors, d'importants progrès ont été réalisés au niveau régional pour ce qui est de l'harmonisation des repères et des indicateurs grâce au travail coordonné par plusieurs réseaux thématiques de programmes, de même qu'à la suite du travail mené par le Mécanisme mondial concernant la mise au point de méthodologies standard de collecte et d'analyse des informations sur les ressources financières et les flux d'investissement.

13. Notant l'importance des progrès réalisés par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en Afrique, ainsi que par les Parties appartenant au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la Conférence des Parties a prié ces organismes de présenter un rapport d'activité au Comité de la science et de la technologie. Ledit rapport insiste sur l'importance de disposer d'outils afin de mesurer les efforts, d'identifier les insuffisances et d'assurer l'application intégrale des programmes d'action à tous les niveaux.
14. D'après ce rapport, cela impose la mise en place et/ou «le renforcement des systèmes nationaux d'observation, de collecte et de traitement de données géoréférencées multisources et multiéchelles concourant au développement du suivi et de l'évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification». Plus précisément, un système global de suivi et d'évaluation en vue de la lutte contre la désertification devrait nécessairement porter sur: i) le suivi de la désertification (c'est-à-dire l'évolution de la dégradation des terres, qui est essentiellement une activité d'évaluation et de surveillance écologique); ii) le suivi de l'impact (c'est-à-dire des changements biophysiques, socioéconomiques, institutionnels et comportementaux); et iii) le suivi de la mise en œuvre (c'est-à-dire la mesure de la mise en œuvre des programmes d'action, y compris le respect des engagements pris).
15. Le rapport reconnaît en outre que «la coopération avec les institutions étrangères qui disposent de données essentielles sur les ressources naturelles des pays touchés par la désertification est indispensable au suivi et à l'évaluation».
16. Par sa décision 17/COP.6, la Conférence des Parties a encouragé les Parties ainsi que les autres organisations intéressées à poursuivre leurs travaux concernant la mise au point de systèmes de repères et d'indicateurs en vue de la mise en œuvre de la Convention, en tenant compte des observations et recommandations formulées par le Comité de la science et de la technologie et son groupe d'experts à la sixième session. Par la même décision, elle a également encouragé les Parties à mettre au point, à tester et à utiliser des repères et indicateurs appropriés, notamment ceux qui visent l'action à l'échelon local et la participation de la société civile et, en particulier, à mettre au point des indicateurs en vue de la mise en œuvre de la Convention qui seront utilisés dans le cadre des programmes d'action nationaux, et à rendre compte des résultats au Comité à sa septième session.
17. Par sa décision 4/COP.7, la Conférence des Parties a décidé que les travaux relatifs aux repères et indicateurs constitueraient l'activité la plus urgente du CST pour la prochaine période biennale. Elle a donc encouragé le CST à poursuivre, avec le soutien de la communauté internationale, ses efforts visant à promouvoir des repères et des indicateurs, qui devraient se traduire par la fixation d'objectifs quantifiés, assortis de délais et d'une évaluation de coûts, pour la lutte contre la dégradation des terres et la désertification dans une perspective à long terme, et prié le Mécanisme mondial d'établir un document sur les options concernant les instruments, institutions et processus financiers susceptibles de financer la réalisation des objectifs aux niveaux international et national, en commençant par les programmes d'action nationaux et en envisageant à terme des programmes d'action sous-régionaux et régionaux, en collaboration avec les membres du Comité de facilitation, et de lui faire rapport à sa huitième session.
18. En réponse à sa décision 4/COP.7, le Mécanisme mondial a préparé le présent rapport en consultation avec le Bureau du CST. Ce rapport repose sur son savoir-faire et son expérience en

tant que mécanisme financier chargé de promouvoir la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes d'action, ainsi que sur l'expérience acquise par des pays et organisations à l'occasion de la définition et de l'utilisation de repères, d'indicateurs et de systèmes de suivi et d'évaluation dans le domaine de la lutte contre la désertification. Le rapport contient également des références à des documents récents concernant le financement du développement.

III. INDICATEURS DES PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

19. Conformément aux décisions et recommandations susmentionnées, le CST a défini un ensemble d'indicateurs destinés à suivre les progrès réalisés et à fixer des objectifs en vue de guider à tous les niveaux la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La plupart de ces indicateurs, qui tiennent compte des principaux résultats du débat de la communauté scientifique internationale sur les repères et indicateurs de la Convention, ont déjà été testés dans le cadre d'activités pilotes et sont déjà utilisés par divers pays et organisations. On trouvera des exemples de leur application à l'annexe II.

20. Les indicateurs portent sur les trois domaines – biophysique, socioéconomique et financier – qu'il est nécessaire de suivre pour éliminer certains des principaux obstacles à la gestion durable des terres et favoriser certains des principaux facteurs d'une telle gestion. Conformément aux directives du Groupe spécial sur les repères et indicateurs nommé par la Conférence des Parties, un petit nombre d'indicateurs (deux) ont été choisis pour chacun des domaines susmentionnés.

A. Indicateurs biophysiques

1. Classification et mesure des zones touchées sur la base des définitions de la Convention et/ou des définitions nationales disponibles

21. Cet indicateur concerne le type et l'importance de la dégradation des terres aux niveaux national et/ou infranational. Il convient de noter que l'article premier de la Convention définit les *zones touchées* comme «les zones arides, semi-arides et/ou subhumides sèches touchées ou menacées par la désertification» et les zones arides, semi-arides et subhumides sèches comme «les zones, à l'exclusion des zones arctiques et subarctiques, dans lesquelles le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration possibles se situe dans une fourchette allant de 0,05 à 0,65».

22. Ce rapport ou indice d'aridité a été adopté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans l'*Atlas mondial de la désertification* pour établir la classification suivante:

- Zones hyperarides: indice $< 0,05$;
- Zones arides: $0,05 < \text{indice} < 0,20$;
- Zones semi-arides: $0,20 < \text{indice} < 0,50$;

- Zones subhumides sèches: $0,50 < \text{indice} < 0,65$;
- Zones humides: $\text{indice} < 0,65$.

2. Suivi et prévision d'événements en rapport avec la sécheresse

23. Cet indicateur concerne la mesure des conditions climatiques et des régimes de précipitations afin de prévoir les risques et les occurrences de sécheresse. À cet égard, il convient de rappeler que la Convention définit *la sécheresse* comme «le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraînent de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terre» et l'atténuation des effets de la sécheresse comme «les activités liées à la prévision de la sécheresse et visant à réduire la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels face à la sécheresse dans le cadre de la lutte contre la désertification». Cet indicateur est donc particulièrement pertinent pour ce qui est de la lutte contre la désertification dans l'esprit de la Convention.

24. Le risque de sécheresse résulte donc de la combinaison de la fréquence, de la gravité, de la nature et de l'ampleur de la sécheresse ainsi que du degré de vulnérabilité d'une population ou d'une région. La vulnérabilité, quant à elle, dépend des caractéristiques environnementales et sociales de la région et peut être mesurée par la capacité à anticiper une sécheresse, à y faire face, à y résister et à s'en remettre¹.

B. Indicateurs socioéconomiques

1. Quantification des pertes économiques provoquées par la désertification, la dégradation des terres et/ou la sécheresse, y compris les coûts d'opportunité et les pertes en capital naturel, humain et social

25. Un facteur important de réduction de la vulnérabilité à la désertification et à la sécheresse est la capacité d'en comprendre l'impact. Il est bien connu que la sécheresse et la désertification ont des impacts négatifs ou une incidence non seulement sur l'environnement mais également sur l'économie, et donc sur l'ensemble de la société. Cet indicateur permet de mesurer les impacts négatifs de la désertification sur différents secteurs de l'économie nationale et mondiale (impacts locaux, distants, transfrontières ou transrégionaux). En d'autres termes, il permet de quantifier le coût de l'inaction. Il implique cependant de bien comprendre la nature des liens qui existent entre désertification et économie et de les modéliser en fonction de la situation du pays considéré.

¹ D'après la définition utilisée par le Centre national d'atténuation de la sécheresse des États-Unis <http://www.drought.unl.edu>.

26. Comme suggéré lors d'un atelier récent consacré aux coûts de l'inaction², une évaluation exhaustive de l'impact de la désertification devrait s'exprimer en termes de coûts d'opportunité ou de pertes de revenus produits par le capital naturel, humain et social.

2. Quantification de la rentabilité des investissements dans les projets de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et d'atténuation des effets de la sécheresse

27. Cet indicateur concerne l'évaluation des impacts positifs ou des résultats des mesures prises pour prévenir la désertification, lutter contre celle-ci ou en inverser les effets, comme défini dans la Convention. Aux termes de l'article premier de la Convention, l'expression *lutte contre la désertification* désigne «les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable, et qui visent à: i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres; ii) remettre en état les terres partiellement dégradées; et iii) restaurer les terres désertifiées».

28. Comme dans le cas de l'indicateur précédent, l'analyse devrait porter sur les impacts à distance, économiques, institutionnels et sociaux des projets de lutte contre la désertification. Ce qui implique que les facteurs de succès de même que les liens entre résultats attendus et apports soient bien compris et modélisés en fonction de la situation du pays considéré.

C. Indicateurs financiers

1. Suivi des ressources investies

29. Pour le Corps commun d'inspection des Nations Unies, des ressources insuffisantes constituent un facteur limitatif, qui n'a pas permis d'appliquer pleinement la Convention. Plusieurs analyses, y compris celle sur laquelle s'est fondé le Groupe de travail intergouvernemental intersessions, confirment la nécessité d'un accroissement des ressources financières³. En s'appuyant sur les meilleures données disponibles, certaines études et publications récentes ont calculé quels devraient être les investissements supplémentaires nécessaires au cours des prochaines années pour éliminer les obstacles à la gestion durable et

² International Workshop on the Cost of Inaction and Opportunities for Investment in Arid, Semi-Arid and Dry-Sub-Humid Areas, FAO, 4-5 December 2006.

³ «Le Corps commun d'inspection avance trois raisons pour cette insuffisance de financement. Premièrement, les pays parties développés ne se sont pas clairement engagés à fournir régulièrement des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Deuxièmement, les pays parties en développement ont obtenu des succès mitigés dans l'intégration des objectifs de la Convention dans leurs plans nationaux de développement et dans la mobilisation de ressources nationales. Troisièmement, les partenaires pour le développement n'ont pas intégré les programmes et activités de la Convention dans leurs programmes et projets.» Rapport préparé pour la troisième réunion du Groupe de travail par Unisféra and Integrated Environmental Consultants Namibia (IECN).

prévenir la poursuite de la dégradation des terres⁴. D'autres études sont consacrées à l'élaboration d'une méthodologie cohérente et harmonisée d'identification des activités liées à la mise en œuvre de la Convention et la communication de rapports sur les engagements financiers et les flux d'investissement associés⁵.

30. Cet indicateur concerne l'identification et le suivi des investissements dans les activités liées à la mise en œuvre de la Convention, y compris tous les investissements intérieurs, extérieurs, publics et privés, au moyen des méthodologies, critères et formats harmonisés et cohérents que pourrait recommander le Groupe de travail spécial.

2. Connaissance des options, contraintes et possibilités en matière de financement pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux ou les activités de lutte contre la dégradation des terres

31. Cet indicateur concerne les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de programmes d'action pour lutter contre la désertification et atténuer les effets des sécheresses. Il concerne également des informations au sujet des possibilités, risques et obstacles en matière de financement propres à l'activité, au programme, au pays ou à la région considéré.

32. Conformément à l'article 20 de la Convention, les ressources financières concernées sont tous les mécanismes et sources de financement nationaux, bilatéraux et multilatéraux, et notamment: i) les dons et les prêts à des conditions concessionnelles; ii) les fonds nouveaux et additionnels fournis par le Fonds pour l'environnement mondial; iii) les ressources destinées à faciliter le transfert de technologie et de connaissance; et iv) des ressources novatrices, y compris celles de fondations, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités du secteur privé.

IV. OBJECTIFS DE LA CONVENTION

33. Bien que la liste précitée ne contienne qu'un sous-ensemble des divers indicateurs disponibles concernant la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, elle n'en constitue pas moins une bonne base pour la fixation d'objectifs quantifiés, assortis de délais et d'une évaluation des coûts, comme demandé par la Conférence des Parties dans sa décision 4/COP.7. Dans un cadre fondé sur les résultats, la portée et l'importance des objectifs dépendent des délais fixés et des moyens de mise en œuvre. Ainsi, les résultats qu'il est possible d'obtenir à court terme constituent les éléments de départ d'un programme en plusieurs phases pour la réalisation d'objectifs à plus long terme (voir fig.).

⁴ Une de ces études, intitulée «Resource Mobilization and the Status of Funding of Activities Related to Land Degradation», préparée conjointement par le Mécanisme mondial et le Fonds pour l'environnement mondial en 2006, estime qu'un accroissement de 10 à 15 % par an, y compris des ressources intérieures, serait nécessaire pour concrétiser tous les avantages d'une gestion durable des terres aux niveaux local, national et international.

⁵ Par exemple, le Mécanisme mondial a préparé un document intitulé «Vers l'harmonisation et la normalisation: guide méthodologique pour améliorer la communication financière dans le cadre de la Convention» présenté en mai 2007 au Groupe de travail spécial.

34. Les objectifs retenus lors de la préparation du présent rapport s'inscrivent dans cette logique. Un certain nombre, prévus pour être atteints dans un délai de deux à trois ans, constituent des objectifs immédiats dont la réalisation facilitera celle d'objectifs intermédiaires qui, à leur tour, contribueront à la réalisation d'objectifs à plus long terme ou d'objectifs stratégiques plus vastes. Les cibles ou objectifs immédiats, intermédiaires et à long terme sont des éléments essentiels du cadre général de résultats.

35. En prévision des délibérations de la Conférence des Parties sur le projet de plan-cadre stratégique préparé par le Groupe de travail intergouvernemental intersessions, le présent rapport constitue une base de réflexion et présente une approche progressive qui devrait encourager la poursuite des travaux et une analyse plus complète, aussi bien lors de la huitième session de la Conférence des Parties qu'ultérieurement.

A. Objectifs à long terme

36. Les objectifs ou buts à long terme concernant l'application de la Convention sont clairement indiqués dans le texte même de celle-ci. Son article 2 précise ainsi que: «La présente Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.»

37. À cet effet, la Convention définit un certain nombre de principes destinés à guider les Parties. Celles-ci devraient, entre autres: i) assurer la participation des populations et des collectivités locales; ii) créer un environnement favorable à l'action aux niveaux national et local; iii) améliorer la coopération et la coordination aux niveaux sous-régional, régional et international; iv) faire mieux comprendre, dans les zones touchées, la nature et la valeur de la terre et des rares ressources en eau, et en promouvoir une utilisation durable; et v) prendre pleinement en considération la situation et les besoins particuliers des pays parties touchés en développement, tout spécialement des moins avancés d'entre eux.

38. Dans un rapport sur les indicateurs⁶, le CST a suggéré d'établir une distinction entre les objectifs globaux (lutter contre la désertification, atténuer les effets de la sécheresse et contribuer à l'instauration d'un développement durable), les objectifs qui doivent favoriser la réalisation des objectifs globaux (l'amélioration de la productivité des terres; la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terre et en eau; et l'amélioration des conditions de vie au niveau des collectivités) et les objectifs spécifiques (définis par les programmes d'action).

B. Objectifs intermédiaires

39. Si les objectifs à long terme renvoient à une vision globale et à l'impact attendu sur le développement de la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux, les objectifs intermédiaires sont des objectifs opérationnels à atteindre dans un délai plus court.

⁶ ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1.

40. Ils concernent principalement la création d'un environnement qui facilite la reproduction à plus grande échelle des mesures de gestion durable des terres et autres mesures vertueuses destinées à prévenir la dégradation des terres et à réduire la vulnérabilité des zones et des populations touchées à la désertification et à la sécheresse. Il convient de noter que le projet de plan-cadre stratégique décennal élaboré par le Groupe de travail pourrait comporter des repères et des objectifs précis.

41. Le projet de plan-cadre, qui n'était pas finalisé au moment de la rédaction du présent rapport, décrit cinq domaines d'action prioritaires généralement considérés comme essentiels à la réalisation de la vision et des objectifs stratégiques à long terme de la Convention. Il s'agit: i) des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation; ii) de l'adoption d'un cadre d'action; iii) de la science, de la technologie et des connaissances; iv) du renforcement des capacités; et v) des financements et du transfert de technologie.

42. Les mesures prises dans chacun de ces domaines devraient contribuer à la réalisation d'objectifs opérationnels précis dans un délai de quatre à six ans.

C. Objectifs immédiats

43. Conformément au cadre basé sur les résultats décrits dans le présent rapport, on entend par objectifs immédiats des processus, instruments et outils indispensables au succès de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Ils constituent des étapes importantes et, de ce fait, devraient susciter l'attention immédiate de l'ensemble des parties prenantes concernées et orienter leur action en faveur de la gouvernance ainsi que de l'intégration de la reproduction à plus grande échelle et de la mise en œuvre de programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

44. La liste d'indicateurs qui figure au chapitre III ci-dessus a conduit à retenir dans le présent rapport les objectifs immédiats suivants:

a) Existence de systèmes de suivi et d'évaluation de la dégradation des terres au niveau national, et utilisation de ces systèmes pour identifier les zones critiques ou les questions essentielles et mettre à jour le profil de pays contenu dans les rapports nationaux à la Convention;

b) Existence au niveau national de systèmes d'alerte précoce pour la préparation préalable aux sécheresses et la gestion des sécheresses, et utilisation de ces systèmes pour la planification et les mesures d'urgence;

c) Compréhension des impacts directs et indirects (y compris à distance et intersectoriels) de la désertification/dégradation des terres/sécheresse sur l'économie nationale, évaluation périodique de ces impacts par le pays au moyen de méthodologies validées par la communauté scientifique internationale (y compris les économistes), et description dans les rapports nationaux à la Convention, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ou d'autres grandeurs, le cas échéant;

d) Analyse des retombées positives des biens et services des écosystèmes des terres arides, des activités de gestion durable des terres et d'autres projets pertinents entrepris dans le

pays au moyen de méthodologies validées par la communauté internationale, quantification de ces retombées positives et description dans les rapports nationaux, en valeur absolue comme du point de leur rentabilité économique;

e) Existence au niveau du pays ou d'un organisme d'un système harmonisé de suivi financier et mise à jour périodique des informations concernant les investissements (engagements/décaissements), et utilisation de ce système pour l'examen des projets et l'incorporation d'annexes financières dans les rapports nationaux à la Convention;

f) Élaboration de stratégies financières nationales globales et application de ces stratégies pour la mobilisation auprès de sources internes, externes et novatrices des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

45. Le tableau présenté à l'annexe I, soumis par le Bureau du CST au Mécanisme mondial en mai 2007, présente de façon synoptique les indicateurs et objectifs retenus. Les délais fixés sont de deux à trois ans. On trouvera à l'annexe II des exemples de mesures prises par les pays, y compris des informations sur les coûts supportés, les sources de financement, les parties prenantes et les enseignements tirés.

V. OPTIONS CONCERNANT LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

46. Il existe en théorie différentes sources de financement des activités destinées à atteindre les objectifs de la Convention. Il s'agit principalement de ressources publiques, budgétaires (administrations centrale et locales) ou externes (aide publique au développement). Toutefois, une fois les conditions en place, les sources privées et semi-privées – fondations, sociétés privées, mécanismes de marché, organisations professionnelles et de la société civile – pourraient jouer un rôle plus important, notamment en ce qui concerne les investissements sur le terrain.

47. Les options varient d'un pays à l'autre ainsi qu'en fonction du type d'activité. Le présent document établit une distinction entre les différentes options pour les activités suivantes:

- a) Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation (objectifs immédiats);
- b) Développement des activités (objectifs intermédiaires);
- c) Investissements sur le terrain (objectifs à long terme).

Objectifs de la Convention et options de financement

Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation		Développement des activités		Investissements sur le terrain	
Intrants/activités	Objectifs immédiats	Intrants/activités	Objectifs intermédiaires	Intrants/activités	Objectifs à long terme
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs biophysiques • Indicateurs socioéconomiques • Indicateurs financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de suivi et d'évaluation de la dégradation des terres • Systèmes d'alerte précoce • Systèmes d'évaluation macroéconomique • Systèmes d'évaluation d'impact • Systèmes de suivi financier • Stratégies nationales de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer, sensibilisation et éducation • Cadre d'action et institutionnel • Sciences, technologies et connaissances • Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités • Financement et transferts de technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande sensibilisation et développement des communications • Environnement favorable • Partenariats et réseaux • Synergies avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement • Solides connaissances scientifiques et techniques • Intégration de la gestion durable des terres/de la Convention • Identification de sources de financement et de mécanismes financiers novateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de gestion durable des terres et de l'eau • Programmes d'atténuation des effets de la sécheresse • Mécanismes d'assurance contre la sécheresse • Programmes d'adaptation aux changements climatiques • Programmes dans le domaine des énergies renouvelables • Programmes d'éducation pour l'environnement • Autres programmes sectoriels pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de vie des populations touchées • Amélioration de l'état des écosystèmes touchés • Retombées au niveau mondial de la gestion durable des terres • Production de ressources importantes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

Options de financement	Options de financement	Options de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Sources publiques (intérieures/extérieures) • FEM • Mécanisme mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources publiques (intérieures/extérieures) • FEM • Mécanisme mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources publiques (intérieures/extérieures) • FEM • Sources privées • Partenariats publics-privés
Liées à la Convention		Auto-entretenues

Note: Les informations figurant dans ce tableau ne sont données qu'à titre indicatif. Des objectifs quantifiés, assortis de délais et d'une évaluation des coûts, devraient être fixés à l'occasion de la préparation du plan-cadre stratégique décennal destiné à améliorer la mise en œuvre de la Convention.

48. Le présent chapitre dresse un tableau général des diverses options disponibles pour le financement des activités. Il décrit un certain nombre de sources potentielles sur la base d'études de cas réels et d'expériences de pays (dont certains figurent à l'annexe II). Le présent rapport, qui n'indique que les grandes lignes, doit être complété par des analyses plus approfondies et au niveau national afin de pouvoir véritablement identifier les possibilités de financement pour répondre aux besoins particuliers d'un pays donné.

49. Étant donné que le Groupe de travail intergouvernemental intersessions étudiait toujours les objectifs intermédiaires et à long terme au moment de la rédaction du présent rapport, l'analyse ci-après ne porte que sur les options de financement des activités en rapport avec les objectifs immédiats.

A. Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation

50. L'ensemble des objectifs immédiats décrits au chapitre IV concerne la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation liés à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse. Ces systèmes, qu'ils soient biophysiques, socioéconomiques ou financiers, sont indispensables pour renforcer les capacités des pays touchés à élaborer des plans, à prévenir la dégradation des terres et la sécheresse et à lutter contre ces phénomènes, et à élaborer des mesures à la fois plus efficaces et plus efficientes.

51. Ces activités, mises en œuvre par les administrations centrales, les administrations locales et les collectivités des zones touchées, sont généralement financées par des sources publiques, notamment les budgets nationaux. D'autres ressources peuvent être obtenues auprès de sources publiques extérieures (organismes bilatéraux et multilatéraux de développement). Compte tenu des nouvelles modalités d'affectation de l'aide, il est indispensable que les activités de renforcement des capacités susmentionnées soient intégrées aux cadres d'investissements qui définissent les priorités dans le contexte plus général du développement.

52. Outre les budgets intérieurs et les grands mécanismes de financement du développement, il n'existe qu'un petit nombre d'options pour le financement des activités de renforcement de capacités liées aux premières phases de la mise en œuvre de la Convention au niveau des pays, à savoir principalement les mécanismes, instruments, facilités et fonds spécifiquement en rapport avec la Convention.

53. Le Mécanisme mondial, en tant que mécanisme financier de la Convention, a un rôle de premier plan à jouer pour ce qui est d'aider les pays touchés à mobiliser des ressources financières importantes pour la réalisation de ces objectifs, et d'autres, à plus long terme. En collaborant avec des partenaires spécialisés en matière technique, scientifique, socioéconomique et de politique générale, il les fait profiter de son avantage comparatif en tant que conseiller spécialisé en finance. Pour au moins deux des objectifs susmentionnés, à savoir l'objectif n° 5 (mise en place d'un système de suivi financier) et n° 6 (stratégie nationale de financement), il a acquis un savoir et une expertise approfondie déjà mise à profit pour produire des effets indirects précieux aux niveaux national et international.

54. Avec l'aide financière de la Banque mondiale, le moteur FIELD de recherche et d'information financières sur la dégradation des terres a été transformé en une source exhaustive d'informations de haute qualité sur les sources de financement, les possibilités financières et les

flux d'investissements liés à la mise en œuvre de la Convention. Il offre par ailleurs une méthodologie d'analyse novatrice pour la génération d'informations et de rapports financiers sur les ressources mobilisées et utilisées pour la mise en œuvre de la Convention.

55. En ce qui concerne les stratégies nationales de financement, le Mécanisme mondial aide les pays à analyser leurs mécanismes budgétaires et autres instruments potentiels de financement afin de déterminer le meilleur moyen de faire participer les parties prenantes à la mobilisation de ressources intérieures et internationales. Cette assistance conduit à la définition d'un cadre global d'investissement conforme aux priorités et objectifs des programmes d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Convention.

56. Le FEM, qui apporte sous forme de don une aide complémentaire aux pays en développement et en transition pour lutter contre la dégradation des terres dans le contexte général du développement durable, constitue un autre mécanisme financier de mise en œuvre de la Convention. En particulier, par son programme opérationnel 15 relatif à la gestion durable des terres, il appuie le renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, notamment pour: i) mettre en place des systèmes de planification du développement ainsi que de préparation à la sécheresse et à d'autres événements climatiques extrêmes; ii) renforcer les mécanismes institutionnels de participation ainsi que la capacité à planifier l'utilisation des terres de façon intégrée et à mettre en œuvre des mesures dans ce domaine; iii) incorporer les méthodes de gestion durable des terres dans les systèmes conçus pour faire face à la sécheresse et à d'autres événements climatiques extrêmes; iv) renforcer les systèmes de gestion de l'information de façon à contribuer à la prise de décisions; et v) diffuser et reproduire les bonnes pratiques en matière de gestion, les technologies et les enseignements tirés⁷.

57. Le Comité de la science et de la technologie, qui est un organe subsidiaire de la Convention, fournit quant à lui un appui technique spécifique en vue de la réalisation des objectifs immédiats de la Convention. En plus de promouvoir l'harmonisation, la normalisation et l'utilisation efficace des systèmes de suivi et d'évaluation, le CST et le Mécanisme mondial peuvent faciliter l'accès à l'expertise nécessaire existant au niveau international en matière biophysique, socioéconomique et financière.

58. Enfin, il est également possible de demander à un certain nombre d'organisations et d'institutions de recherche des Nations Unies (telles que la FAO, le PNUE, les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, etc.), qui ont déjà mis au point et gèrent des systèmes de suivi et d'évaluation en rapport avec les objectifs susmentionnés, de fournir une assistance technique et un appui en nature pour la mise en place de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation.

B. Développement des activités

59. Compte tenu de la nature des activités nécessaires pour développer la gestion durable des terres et atteindre les objectifs de la Convention dans le cadre du programme général de développement, la plupart des options de financement relèvent du domaine public. Toutefois,

⁷ Programme opérationnel relatif à la gestion durable des terres (FEM, 2003).

en dépit d'appels répétés, les ressources consacrées au développement des activités n'ont pratiquement pas augmenté au cours des dix dernières années.

60. Pour certains auteurs, des ressources importantes pourraient être obtenues en tirant parti du potentiel de financement de certains secteurs et acteurs auxquels la Convention n'a pas actuellement accès. Cela suppose toutefois de présenter des arguments solides et rigoureux en faveur des investissements dans la gestion durable des terres. Un tel processus, généralement appelé «intégration», implique une action plus importante du CST afin de mieux modéliser les interactions entre les dimensions biophysique et socioéconomique de la désertification, comme pour ce qui est d'élaborer des directives et des recommandations pour le suivi et la prise de décisions. Une meilleure compréhension de ces différents aspects est indispensable pour pouvoir véritablement intégrer les principes d'une gestion durable des terres dans les cadres nationaux de développement et pour encourager l'adoption de stratégies nationales de financement qui contribuent véritablement à la mise en œuvre de la Convention.

61. Dans le cadre de ce processus, le Mécanisme mondial a développé sa collaboration avec les organismes financiers et scientifiques qui œuvrent en faveur du développement et les réseaux avec ces organismes afin d'encourager la poursuite des travaux de recherche au sujet de questions essentielles pour la formulation d'arguments qui démontrent irréfutablement la contribution d'une gestion durable des terres au développement, et pour analyser ces questions.

62. Au niveau des pays, la Convention doit être considérée comme un élément de la programmation pour le développement et y être intégrée. Cela suppose toutefois de mieux comprendre l'évolution de l'architecture financière internationale et des mécanismes intérieurs d'allocation budgétaire, ainsi qu'un renforcement des capacités des organismes de coordination des activités liées à la Convention à participer à la définition des priorités de développement afin d'assurer une plus grande cohérence de l'action des donateurs.

63. Dans le cadre de son programme opérationnel 15 concernant la gestion durable des terres, le FEM apporte un financement complémentaire en faveur de l'intégration de cette question aux priorités nationales de développement. Son action porte notamment sur la formulation de plans nationaux de développement, et la préparation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou des cadres de développement intégrés.

64. TerrAfrica est un bon exemple d'initiative destinée à encourager la gestion durable des terres. Elle regroupe divers partenaires qui cherchent à mettre en place des conditions permettant d'intégrer et de développer le financement d'approches efficaces et efficaces, définies par le pays, en faveur de la gestion durable des terres. Bien qu'il ne s'agisse ni d'un programme ni d'un fonds, elle cherche à mobiliser un ensemble de partenaires en faveur d'une vision commune, à mettre en commun les analyses réalisées, à créer les conditions de base nécessaires au renforcement et à l'harmonisation du dialogue et des stratégies, et à améliorer la coordination à tous les niveaux. En particulier, elle appuie l'harmonisation des activités de suivi et d'évaluation, l'intégration de la gestion durable des terres et les transferts de savoirs en faveur des investissements sur le terrain⁸.

⁸ Source: www.terrafrica.org.

C. Investissements sur le terrain

65. L'existence de ressources pour les investissements sur le terrain afin de lutter contre la dégradation des terres dépend de plus en plus de l'existence d'un environnement qui permette d'assurer une bonne gouvernance, la transparence et la cohérence des mesures prises. À cet égard, les gouvernements adoptent désormais des cadres de prévision globale des recettes et des ressources (y compris de donateurs extérieurs) ainsi que d'affectations des ressources, tels que des cadres de dépense à moyen terme. L'adoption de tels cadres, qui va souvent de pair avec d'autres mesures de réformes budgétaires, se traduit par une révision fondamentale de la façon dont sont déterminées les dépenses sectorielles, puisque celles-ci sont plafonnées au moyen d'enveloppes globales, y compris les contributions de donateurs, calculées en fonction des priorités stratégiques.

66. L'affectation de l'aide au développement fait donc de plus en plus fréquemment l'objet de négociations au sein des gouvernements aussi bien qu'entre les gouvernements et la communauté internationale, dans le contexte d'instruments de développement tels que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Dans certains pays, l'harmonisation des efforts des donateurs et le développement du dialogue avec les donateurs se traduisent par l'élaboration de stratégies conjointes d'assistance à l'appui de la mise en œuvre des DSRP. Ces stratégies reposent sur les engagements contenus dans la Déclaration de Paris et ouvrent la voie à un accroissement de l'assistance par l'intermédiaire des budgets nationaux, à une réduction des structures parallèles de mise en œuvre et à une utilisation plus importante des systèmes publics de gestion financière.

67. L'évolution de l'architecture financière internationale offre de nouvelles possibilités de financement de la mise en œuvre de la Convention à l'appui du développement rural et de la réduction de la pauvreté qui méritent d'être étudiées avec soin, telles que l'appui au budget général, l'appui aux budgets sectoriels et le regroupement de mécanismes de financement dans le cadre d'approches sectorielles.

68. Les instruments multilatéraux et bilatéraux de financement qui existent de longue date pourraient contribuer davantage encore à la mise en œuvre de la Convention au niveau des pays s'ils étaient combinés avec ces nouveaux instruments novateurs. Les institutions multilatérales de développement comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, de même que les organismes donateurs bilatéraux, ont élaboré des nouvelles politiques et des nouvelles procédures d'affectation des ressources. Il s'agit par exemple des nouvelles modalités adoptées par l'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale, du Fonds européen de développement de la Commission européenne ainsi que de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale et d'autres annulations de dettes publiques par les prêteurs internationaux.

69. On peut également citer comme exemple le Fonds international de développement agricole (FIDA) qui cherche à mieux tenir compte des préoccupations environnementales en intégrant la gestion durable des terres dans ses programmes. Ce faisant, il contribue à l'appropriation de ces programmes par les pays en harmonisant ses stratégies avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement.

70. Le Fonds d'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques disposera bientôt des premières ressources financières provenant des unités de réduction certifiée des émissions ou d'autres paiements connexes, et peut-être également de contributions (volontaires) des Parties à la Convention-cadre et du secteur privé. Les secteurs concernés par l'adaptation aux changements climatiques et pour lequel le Fonds finance des mesures d'adaptation sont les ressources en eau, l'agriculture et la gestion des côtes.

71. Le financement complémentaire du FEM pour les investissements sur le terrain concerne habituellement les interventions destinées à améliorer aussi bien les conditions de vie que le bien-être économique des populations locales (interventions à la base) et à préserver ou rétablir la stabilité et les fonctions des écosystèmes ainsi que les services qu'ils rendent par une gestion durable des terres (interventions annexes du FEM). On peut citer comme exemple l'agriculture durable, la gestion durable des parcours/pâturages, la gestion durable des forêts et des zones boisées ainsi que les travaux de recherche destinés à mieux comprendre les échecs des politiques mises en œuvre et des moyens institutionnels qui ont contribué à la dégradation des terres, ou à faciliter l'adaptation et l'adoption de nouvelles pratiques et technologies de gestion durable des terres. La quatrième reconstitution des ressources du FEM, qui s'est terminée en juin 2006, a proposé d'apporter plusieurs modifications aux activités futures non seulement dans le domaine de la dégradation des terres mais également dans d'autres domaines d'action prioritaire.

72. Le secteur privé, c'est-à-dire, globalement, les entreprises privées et semi-privées, les fondations, les mécanismes basés sur le marché, les organisations professionnelles et de la société civile, les organisations d'agriculteurs, les ménages, etc., devraient jouer un rôle de premier plan dans le financement des investissements sur le terrain pour lutter contre la désertification. À long terme, seul le secteur privé peut conduire d'une situation dominée par les subventions publiques à un processus vertueux auto-entretenu. À cet effet, il est indispensable de mettre en place un environnement favorable aux investissements et qui permette d'attirer les capitaux privés vers les activités de gestion durable des terres. Cette réorientation des capitaux pourrait prendre différentes formes, y compris les dons à titre philanthropique, mais c'est principalement les investissements privés locaux et les investissements étrangers directs qui permettront d'atteindre les objectifs à long terme de la Convention.

73. Dans un certain nombre de pays, le secteur privé investit déjà fortement dans des secteurs et activités qui contribuent à la gestion durable des terres, tels que la bioénergie. En outre, il existe divers exemples de partenariats réussis entre secteur public et secteur privé, mécanismes fondés sur le marché et autres initiatives volontaires, tels que les fondations et des fonds d'investissement éthiques qui retiennent pour critère le caractère durable, du point de vue social comme du point de vue environnemental, des politiques et pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ces exemples devraient être développés et reproduits.

VI. CONCLUSIONS

74. Comme demandé par la Conférence des Parties dans sa décision 4/COP.7, le présent rapport décrit diverses options pour le financement des activités destinées à atteindre les objectifs de la Convention contre la désertification. Étant donné que le débat au sujet des repères, indicateurs et objectifs se poursuit, en particulier dans le cadre de l'élaboration par le Groupe de travail intergouvernemental intersessions du projet de plan-cadre stratégique décennal, le présent rapport n'a pour but que de fournir des indications générales plutôt que des instructions précises.

En particulier, il met l'accent sur la liste d'objectifs intermédiaires établie par le Bureau du CST en rapport avec un ensemble minimum d'indicateurs biophysiques, socioéconomiques et financiers.

75. Ces objectifs concernent la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation afin de permettre aux pays touchés d'élaborer des plans, de prévenir la dégradation des terres et les phénomènes de sécheresse et de lutter contre ceux-ci, et d'adopter des mesures plus efficaces et plus efficaces. Les ressources nécessaires pour financer ce type d'activité de renforcement des capacités proviennent habituellement des budgets publics, qu'il s'agisse des budgets nationaux ou de l'aide publique au développement. Le présent rapport exhorte donc les pays à intégrer ces activités dans les cadres d'investissement qui définissent les priorités nationales en termes de développement et d'affectation des ressources.

76. Outre leur budget intérieur et les sources habituelles de financement du développement, les pays pourraient également chercher à obtenir une assistance financière auprès de mécanismes, d'instruments, de facilités et de fonds spécifiquement consacrés à la Convention. La plupart des pays touchés, notamment en Afrique, font appel à ces mécanismes. À cet égard, le FEM et le Mécanisme mondial ont un rôle complémentaire à jouer qui peut avoir des retombées positives aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

77. Les mêmes observations s'appliquent au financement du développement des activités et aux investissements sur le terrain. Compte tenu de l'évolution de l'architecture financière internationale et des conclusions de l'analyse consacrée aux nouvelles possibilités de financement, le présent rapport suggère d'adopter une double approche pour la mobilisation des ressources destinée à atteindre les objectifs à long terme, à savoir: i) intégrer la gestion durable des terres/les objectifs de la Convention dans les cadres nationaux de développement et ii) instaurer un environnement qui permette d'améliorer le climat général des investissements.

78. Ces mesures peuvent permettre aux pays concernés de consacrer de manière prévisible des ressources publiques, qu'elles soient prélevées sur leurs budgets nationaux ou qu'elles proviennent de l'aide publique au développement, aux activités de mise en œuvre de la Convention et de créer dans le même temps des conditions permettant d'attirer des investissements plus importants du secteur privé en faveur de la gestion durable des terres. À long terme, cela leur permettra de passer progressivement d'un financement public à un processus vertueux auto-entretenu.

79. Enfin, le présent rapport recommande de réaliser des analyses plus détaillées comme des analyses au niveau national afin d'identifier les possibilités de financement qui existent pour chaque pays compte tenu de leurs objectifs propres en matière de lutte contre la désertification.

Annexe I

**Tableau récapitulatif des indicateurs et objectifs de la Convention
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**
(soumis par le Bureau du Comité de la science et de la technologie)

Domaine	Indicateur	Objectif
Biophysique	Classification et mesure des zones touchées (type/étendue des terres dégradées au niveau national/infranational) sur la base des définitions de la Convention/des définitions nationales disponibles	Existence dans le pays d'un système de surveillance de la dégradation des terres et utilisation de ce système pour mettre à jour le profil de pays contenu dans les rapports nationaux à la Convention Existence d'outils d'évaluation pour l'identification des zones critiques ou des questions essentielles
Biophysique	Suivi et prévision des événements de type sécheresse	Existence dans le pays de systèmes d'alerte précoce pour la préparation aux sécheresses et la gestion des sécheresses, et utilisation de ces systèmes pour la planification et les mesures d'urgence
Socioéconomique	Chiffrage des pertes économiques provoquées par la désertification/la dégradation des terres/la sécheresse (coûts de l'inaction), y compris coûts d'opportunité et pertes en capital naturel, humain et social	Bonne compréhension des impacts directs et indirects (y compris à distance et à intersectoriels) de la désertification/dégradation des terres/sécheresse sur l'économie nationale, évaluation régulière par le pays de ces impacts au moyen de méthodologies validées par la communauté scientifique internationale (y compris les économistes), et description dans les rapports nationaux à la Convention, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage du PIB ou d'autres grandeurs
Socioéconomique	Chiffrage de la rentabilité des projets d'investissement dans la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse	Intérêts des biens et services des écosystèmes des terres arides, des activités de gestion durable des terres, et d'autres projets entrepris dans le pays, analysés au moyen de méthodologies validées par la communauté internationale, chiffrés par le pays et présentés dans les rapports nationaux aussi en valeur absolue qu'en termes de rentabilité économique
Financier	Suivi des ressources investies	Existence d'un système harmonisé de suivi financier au niveau du pays/de l'organisme (par exemple basé sur le système FIELD du Mécanisme mondial), mise à jour périodique des informations sur les investissements (engagements/décaissements) et utilisation de ce système pour l'examen du portefeuille de projet et l'établissement d'annexes financières standard aux rapports nationaux à la Convention
Financier	Connaissance des options disponibles, des obstacles et des possibilités en matière de financement pour la mise en œuvre de la Convention/des plans d'action nationaux ou des mesures en rapport avec la lutte contre la dégradation des terres	Élaboration au niveau du pays de stratégies globales de financement et utilisation de ces stratégies à l'appui des efforts de mobilisation auprès de sources intérieures, extérieures et novatrices de ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention/des plans d'action nationaux

Annex II

[ENGLISH/SPANISH ONLY]

SUBMISSION FROM PARTIES

1. Argentina: Land degradation and NAP monitoring system

(excerpt from an letter sent to the GM on 18 May 2007)

En respuesta a la solicitud de información de la Decisión 4/COP.7 con respecto a Indicadores, me dirijo a Ud. Para elevar un informe sobre los avances de la República Argentina en este tema.

En primer lugar cabe destacar, que actualmente el país se encuentra en la fase de ejecución del proyecto (PDF A) *“Evaluación de la Degradación de Tierras en Zonas Áridas” LADA*, en conjunto con la FAO, el PNUMA y otros cinco países involucrados (China, Cuba, Túnez, Senegal y Sudáfrica).

Un elemento central de este proyecto es la identificación y construcción de indicadores de la Desertification para generar un sistema de monitoreo nacional de este proceso, con una metodología replicable a otras regiones de características similares.

En la primer etapa (PDF B) del proyecto, se realizó la revisión de los indicadores seleccionados en el marco de otros proyectos y se consolidó un set de indicadores para ser validados a campo en 7 áreas piloto representativas del país. Estos indicadores se encuentran organizados dentro del marco conceptual y ordenador Fuerza Motriz, Presión, Estado, Impacto y Respuesta y divididos en categorías, como ser, biofísicos, socioeconómicos, institucionales entre otros.

En función de la tabla adjuntada a su nota, considero que la metodología adoptada por el país puede dar respuesta a la misma, considerando que los indicadores de presión y Estado, son lo que permiten evaluar el estado del proceso; mientras que los de Respuesta e Impacto den idea de que medidas paliativas (en el marco de la implementación del PAN) se adoptan y como estas generan nuevas fuerzas motrices que retroalimentan todo el proceso. Cabe aclarar que los indicadores de impacto, para la construcción de este set, son considerados como posteriores a la respuesta, ya que se considera que pueden constituirse en un parámetro para medir la eficiencia de las políticas y acciones implementadas.

Teniendo en cuenta lo expuesto, se anexan a la presente nota, la matriz de indicadores adoptada por el país, aunque es necesario aclarar que este trabajo es un proceso que, además de ser mejorado, esperamos culmine, luego de la validación a campo y en laboratorio, con un set reducido de indicadores, comparables temporal y espacialmente, fáciles de monitorear y sensibles a los cambios de las variables que lo componen. Adicionalmente se anexa un resumen del proyecto, en donde se detalla, entre otra información, la ubicación y caracterización de los sitios piloto (casos de estudio) en donde se está realizando la validación de los indicadores.

En segundo lugar, y referido específicamente al monitoreo del proceso de implementación del PAN, Argentina hizo una primer aproximación con el apoyo de la GTZ,

mediante Talleres para la discusión de una metodología de M&E (monitoreo y Evaluación de los PAN). Este proceso se encuentra en su fase inicial y en búsqueda de financiamiento para continuar con las actividades y arribar a los primeros resultados.

Para este punto, se anexa un segundo informe con los resultados del Taller realizado el diciembre de 2004 con la participación de Puntos Focales de la región y otros profesionales que trabajan en la temática.

También tenemos a disposición dos CD interactivos preparados con la colaboración de la GTZ para enviar por correo a Ud. A la Dirección postal que nos indique. Estos incluyen diferentes trabajo sobre el M&E. El primero de ellos (Monitoreo de Impacto Participativo), contiene información sobre el *Proyecto “Desarrollo Sustentable de las Zonas Áridas y Semiáridas en Argentina”*, ejecutado en forma conjunta entre la Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable de la Nación, el Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria y la GTZ. En la fase final de este proyecto, ya culminado se desarrolló una metodología participativa para la evaluación del impacto del proyecto. Si bien la escala abordada es menor a la que correspondería al PAN puede constituirse en una importante línea de base para desarrollar una herramienta de seguimiento de los PAN.

2. China: Economic assessment of desertification impacts

(excerpt from an e-mail sent to the GM on 11 May 2007)

The study conducted by Mr. Zhang Yu and Ning Datong in early 1990s shows that the estimated total economic lost caused by desertification was 54.1 billion RMB Yuan, including 29.2 billion lost result from reduce of arable land resources taking up 54.1% of the total, 31.4% of the total result from decrease of land quality, 12.3% from rangeland degradation.

The latest study by Dr. Zhang Kebin and Liu Tuo shows that the total economic lost is roughly 64.2 billion RMB Yuan.

The assessment and estimation methodologies applied in the both studies above are similar, which are shadow price engineering, substitution market value, market value and recovery and protection cost. The mathematic expression is:

$$M_i = f / (Q, P, V)$$

M, lost in currency; Q refers quantity of damage; P refers unit market price of the product or service under impact of desertification; V refers variables

3. Dominican Republic: Development of biophysical and socio-economic indicators

(excerpt from an e-mail sent to the GM on 22 May 2007)

Descripción del proceso

El proceso que se está llevando a cabo en la República Dominicana sobre la definición y desarrollo de indicadores y metas y el cumplimiento de estas últimas está íntimamente vinculado al proceso de elaboración del programa de Acción Nacional (PAN). El PAN dominicano se finalizó a finales del 2006 y se encuentra en actualidad en una etapa de internalización de parte de las instancias oficiales.

En el caso de la República Dominicana, se orienta a desarrollar las bases para seguir el fenómeno de la desertificación y simultáneamente, evaluar los impactos de componentes relevantes del PAN y los efectos de la inacción. El PAN se propone aprovechar la experiencia regional y desarrollar un proceso conducente al diseño definitivo de un sistema de seguimiento de los procesos asociados a la desertificación y al fin y propósito del PAN incluyendo la definición de indicadores, a través de las siguientes fases:

- a) Formalizar una hipótesis sobre el fenómeno de la desertificación que permita identificar con propiedad los factores que influyen y/o incentivan los procesos de degradación de la tierra, los factores o variables que explican el fenómeno.
- b) Establecer una línea base – el panorama de la situación actual – al menos en una primera aproximación razonable en las zonas más afectadas o propensas, considerando su proyección “sin PAN” a efectos de poder evaluar los impactos imputables al PAN y/o los efectos de la inacción.
- c) Sobre la base de la experiencia regional de América Latina y el Caribe, diseñar un sistema de indicadores viables, significativos en cuanto representan los factores o variables que explican los procesos conducentes a la desertificación, considerando la preparación de manual y protocolos.
- d) Adaptación de programas computacionales para los fines de seguimiento e instalación de los equipamientos necesarios.
- e) Capacitación en los aspectos conceptuales, técnicos y operacionales del sistema de seguimiento.

Actores involucrados

Tomando en consideración de que son varias las causas que generan el proceso de Desertificación y que para enfrentarlo se requiere de una amplia participación de todos los sectores y actores/as de la sociedad. Se ha considerado que en la implementación del PAN, haya una amplia participación de las instituciones gubernamentales y no gubernamentales, el sector privado, los gobiernos locales, las universidades, de los gremios y de forma especial las organizaciones comunitarias de base que trabajan en las zonas afectadas y expuestas al proceso

de desertificación. Para la implementación del PAN se cuenta con un órgano de coordinación nacional, que es el Grupo Técnico Interinstitucional (GTI), quien trabajó en estrecha colaboración con todos/as los actores/as y sectores nacionales involucrados/as en el proceso, ya sea de forma directa o a través de las organizaciones e instituciones que representan.

En este proceso de implementación del PAN, habrá una amplia participación de las instituciones del Gobierno, las cuales se involucrarán de forma directa en la ejecución de programas y proyectos de lucha contra la desertificación y mitigación de la sequía. Estas instituciones cuyo marcos legales les dan potestad para ejecutar programas y proyectos, tendrán a su cargo la implementación del Programa de Acción Nacional. Estas instituciones son: la Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARN), Secretaría de Estado de Economía, Planificación y Desarrollo (antiguo STP-ONAPLAN), Secretaría de Estado de Agricultura (SEA), Secretaría de Estado de Educación (SEE), Secretaría de Estado de la Mujer (SEM), Secretaría de Estado de la Juventud (SEJ), Instituto Nacional de Recursos Hidráulicos (INDRHI), Oficina Nacional de Meteorología (ONAMET), Instituto Agrario Dominicano (IAD), Dirección General de Desarrollo Fronterizo (DGDF), y la Dirección General de Minería (DGM), Organizaciones No Gubernamentales (ONG's y Organizaciones Comunitarias de Base), Sector Privado, las universidades, los gremios, los Gobiernos Locales, los Consejos de Desarrollo y los Consejos de Cuencas.

Costos-Recursos financieros

El plan de acción debe incorporar las acciones propias del mecanismo de planificación y contemplar los recursos para su instalación y operación. La implementación de los componentes especificados anteriormente, requieren de recursos económicos y humanos, tiempo materiales y algunos recursos tecnológicos para la Instalación y operación de las instancias permanentes de conducción del mecanismo, representadas, básicamente, por una Unidad Técnico Administrativa bajo fiscalización del GTI, realización de estudios orientados al levantamiento de las condiciones iniciales de las zonas afectadas, realización de los diagnósticos participativos, entre otros.

Si bien es cierto que el estado dominicano es el primero en ser llamado a contribuir con recursos financieros. La realidad indica que estos aunque necesarios nos son suficientes, por lo que la cooperación internacional debe y esta apoyando el esfuerzo.

Socios

Para la exitosa consecución de lo anterior, se debe concretizar una alianza entre los diferentes actores-socios, donde cada cual aporte su fortaleza, sea esta técnica o financiera. En la República Dominicana existe un Acuerdo Interagencial, el cual está en fase de revisión y expansión para dar cabida a más socios.

En actualidad, el país está recibiendo el apoyo de la cooperación alemana a través del proyecto regional CCD y un Proyecto de Tamaño Mediano (MSP) del GEF-PNUD para trabajar el área de indicadores y metas.

Lecciones aprendidas

Existe un consenso existente en cuanto a la necesidad de aplicar esfuerzos adicionales al desarrollo, desde la perspectiva del fenómeno de la desertificación, de sistemas de información, que incluyan inventarios dinámicos de los recursos naturales, particularmente, de vegetación, suelo y agua, la identificación y evaluación de los procesos de transformación ambiental y sociales relevantes, particularmente aquellos cuya prevención o reversión son el fin de la UNCCD, pasando por la selección de indicadores apropiados, y la zonificación agroecológica-socioeconómica de las áreas afectadas.

Este planteamiento genérico, reconoce la gran diversidad de las condiciones ambientales, socioeconómicas y demográficas que prevalecen en el país, y la necesidad de un mayor conocimiento del fenómeno por razones variadas, incluida la urgencia de ilustrar objetivamente a las autoridades nacionales sobre la manifestación, ya sea difusa o localizada, de la desertificación, y de informar sobre los procesos que conducen a ella y sobre los grados de vulnerabilidad ambiental y social de ciertas zonas del país.

Por otra parte, también se plantea la necesidad de asumir el problema de la sequía y el seguimiento de sus efectos, de forma tal que permitan orientar mejor el diseño e implementación de sistemas de alerta temprana, planes de emergencia y metodologías de evaluación. Un atlas nacional, incluso binacional, de la desertificación y de los efectos de la sequía, que reúna toda la información sobre el medio físico-biológico y socioeconómico representaría un logro importante en el marco de la implementación de la UNCCD.

4. Lebanon: National financing strategy

(excerpt from an e-mail sent to the GM on 17 May 2007)

Strategy Development

The strategy was developed over a period of eleven working months, spanning from March 2006 to June 2007. The Ministry of Agriculture recruited on behalf of the Global Mechanism an environmental consulting firm including a team of environmental, financial, and legal experts to jointly carry out the task.

The methodology adopted in developing the strategy started with an analysis of NAP thematic areas and priorities, followed by analyses of national planning and budgetary processes, and bilateral and multi-lateral programming priorities as a means to develop a comprehensive resource mobilization strategy for UNCCD/NAP implementation in Lebanon. Stakeholder participation included one-to-one meetings, consultation workshops and a multi-stakeholder validation and dissemination workshop. The strategy was developed on the following pillars:

- The National Context, which outlines the legal, institutional, financial, and human resource environments in which the strategy will need to function.
- Internal sources of funding, which focuses on an analysis of the public budget. It includes a description of the public budgeting processes including present budget laws, financing modalities, and budget breakdown.
- External sources of funding, which examines donor (bilateral, multilateral and Arab) funding priorities and modalities.
- Innovative sources of funding, which explores potential financing mechanisms that Lebanon can put to use in mobilizing additional finances.

An action plan accompanies the strategy. The action plan summarizes the activities recommended to be undertaken for effective resource mobilization, detailing actions, assigning responsibility, budget and time frame and was used to formulate bankable work programmes.

Stakeholders Involved

The Ministry of Agriculture was the promoter of the strategy. Important stakeholders consulted include the Ministry of Environment, Ministry of Energy and Water, Ministry of Social Affairs, Ministry of Finance, and the Council for Development and Reconstruction. The main external partners are the Global Mechanism and UNDP. Other donors were also consulted.

Costs incurred

The development of the Resource Mobilization Strategy was made possible through seed funding provided by the Global Mechanism. The grant for \$27,000 covered most of the expenses of the strategy preparation (this was a highly underestimated and a more realistic budget would be between \$40 000 – 50 000).

Co-financiers

No co-financing was sought for this initiative.

Lessons Learned

- i) The concept of the strategy should be clarified and its contents outlined to stakeholders to ensure proper understanding at the onset of strategy development
- ii) Stakeholders should be approached early on to avoid delays and misconceptions
- iii) Coordination tasks should be handled by the national authority
- iv) Easy-to-update tools should be incorporated to allow for modifications as the context of the strategy changes.

5. Morocco and Tunisia: Monitoring and evaluation system

(excerpt from an e-mail sent to the GM on 11 June 2007)

Background

Entitled «Setting up Monitoring-Evaluation Systems of the Action Programmes of Maghreb Countries», a project on M&E of NAPs implementation was designed by OSS and the National Coordination Institutions (ONC) of the Action Programmes for Combating Desertification of Morocco and Tunisia, together with the UMA (Union of the Arab Maghreb) Secretariat as a focal point of the Sub-Regional Action Programme (SRAP) for North Africa. The overall objective of the project was to assist the North African countries in setting up an operational system for the monitoring-evaluation of the impact of the Action Programmes for Combating Desertification, on national and sub national levels.

Based on a participatory, iterative and incremental approach, the project allowed national capacity building such as to set up a impact monitoring-evaluation system in Tunisia and Morocco, At the sub-regional level, the project set up an information sharing system on desertification and the environment as a tool for strengthening the national mechanisms of information sharing on desertification, and as a component of the Sub-Regional Action Programme (SRAP) for Combating Desertification.

The project reached the following results:

- The reference situation in matter of monitoring-evaluation of impact is established and analysed;
- The indicators of impact of the action programmes are identified, developed and usable;
- A system of information sharing on desertification on the national and regional levels is set up and used.

The indicators identified in Morocco

The inventory of the data and indicators available in Morocco has allowed a listing of the indicators related to the issue of desertification These indicators are proposed in the Pressure – State - Response matrix of table 1 below, organized according to the natural resources concerned: A – Resource: Water; B – Resource: Forests; C - Resource: Rangelands; D - Resource: Crops lands. A particular effort was thus made to identify the various indicators in view of the logical framework Pressure – State – Response. This table is the outcome of an in-depth bibliographic work undertaken by the Moroccan team in charge of the project.

Many of these indicators are available and have already been calculated. For instance, Table 1 presents certain indicators relating to water which are regularly produced by the Moroccan statistical services Subsequent work consisted in identifying the indicators that are most representative of the desertification issue, which could be monitored within the framework of the implementation of the NAP/CD (National Action Programme for Combating Desertification). This work led to proposing a first set of indicators as follows.

Table 1: Draft list of indicators selected by Morocco for M&E NAP implementation

Topic	Indicator	Type
Elimination of poverty		
	Growth rate of total population	P
	Growth rate of rural population	P
	Rural population/ Total population Ratio	S
	Agricultural GDP/ inhabitant	S
	GDP/ inhabitant	S
	Illiteracy rate	S
	Active pop. In the agricultural sector/ Active rural population ratio	S
	Rural exodus flow	R
	Schooling rate (primary education)	R
	Rate of rural households with access to electricity	R
	Rate of rural households with access to drinking water	I
	Rate of rural population in Poor population.	I
	Rate of population below poverty threshold	I
	Rate of rural unemployment	
Water resources		
	Tapped surface water volume	R
	Tapped ground water volume	R
	Rate of silting up of dams	P
	Rainfall variance with respect to normal (mean value)	S
	Climatic aggressiveness (erosion factor)	S
	Rate of rural drinking water supply	R
	Drinking water consumption/ inhabitant	I
	Irrigation water consumption/ hectare	I
	Efficiency of irrigation networks	R
	Rate of recovery of irrigation water fees	R
	Water volume available per inhabitant	I
	General water quality index	R
	Portion of irrigated areas using water saving (efficiency) techniques	R
	Rate of filling of dams (September)	I
Forests		
	Cleared land area/ year	P
	Area affected by parasite waves	P
	Decay/ year	P
	Area affected by fire/ year	P
	Total forestry area (Mha)	S
	Area of degraded forestry (ha)	P
	Water erosion prone area (ha)	P
	Area definitely delimited/ year	R
	Area reforested/ year	R
	Area of protected zones	R
	Area treated against diseases/ year	R
	Area regenerated/ year	R
	Area treated against water erosion/ year (in the major catchment basins)	R
	Forest area/ 10 year	I
	Ratio of reforested area/ deforested area/ year	R
Rainfed land		
	Rate of farms of less than 5 ha in area	P
	UFS (Useful Farm Space) per rural inhabitant	P
	Portion of grain crops in USF	S
	Portion of fallow land in UFS	S
	Portion of cover crop area/ Total mechanised area	R
	Crop rotation structure (UFS structure)	R
	Plantation area	R
	Agricultural development budget allotted to the rainfed land zone	R
	Area grown in the framework of the national olive growing plan	R
	Area grown under the fruit tree DRS (soil protection and restoration) scheme	R

	Evolution of the yields of the main crops and tree plantations	S
	Average annual rainfall	S
Irrigated land		
	Rate of exploitation of available water resources	P
	Sale price of water/ Cost price of water	P
	Portion of areas of high water consuming crops	P
	Quantity of fertilisers and pesticides used	P
	Number of dried up wells	S
	Area affected by salinity	I
	Crop rotation structure	S
	Portion of area of irrigated zones	R
	Developed areas	R
	Number of AUEA	R
	Portion of the area affected by salinity/ Total irrigated area	I
	Evolution of yield of the major irrigated crops	I
	Water volume consumed by irrigation	P
	Production value of agricultural land/ PIBA	S
	Portion of areas of little water consuming crops (drought-resistant)	R
Rangelands		
	Population of small ruminants	P
	Land area cleared	P
	Livestock load per available fodder unit	P
	Area of degraded land	P
	Vegetation Index (NDVI)	S
	Portion of developed rangeland	R
	Number of equipped water points	R
	Number of operating pastoral organisations	R
Oases		
	Area affected by sand encroachment	S
	Area affected by salinity	S
	Number of desiccated palm trees	S
	Number of seedlings distributed in the framework of the oases restructuring plan	R
	Area of stabilised dunes	R
	Portion of the area affected by the degradation factors	S

The Tunisian experience

The components of the monitoring-evaluation system and the typology of the monitoring-evaluation indicators of NAP/CD Tunisia are set in the following three classes:

- ✓ Indicators of the process of implementation of the NAP;
- ✓ Desertification indicators;
- ✓ Indicators of impact of the NAP.

The approach selected consisted in identifying the three key phases in establishing a performance chart for the monitoring of desertification:

- To draw up an issues table, i.e. a table where the major desertification-related issues are grouped;
- To identify indicators that inform about these various issues;
- To establish a performance chart on desertification monitoring.

Table 2: Synthetic list of the 22 indicators selected for monitoring-evaluation of desertification in Tunisia

- P = Pressure; S = State; R = Response; I = Impact

CCD Objectives	Specific Objectives of the Tunisian NAP	Indicators	Type of Indicator P-S-R-I*
Elimination of poverty	Sustainable rural development	Percentage of population living below the poverty threshold	S
		Total annual expenditure per person according to the environment (rural/ urban)	I
		Rural exodus situation	P
		Rate of contraceptive prevalence in rural and urban environment	S
Management of natural resources	Control over degradation of soils and of ecosystems	Farmland cover (occupancy) in Tunisia	S
		Farmland area/ Inhabitant	P
		Grain crop sown area / Steppes rangeland area in the Governorates of the Centre and of the South	P
		Grain crop sown area + tree plantations area/ Steppes rangeland area + rainfed farmland in the Governorates of the Centre and of the South	P
		Rate of steppes formations cover	S
		Biomass/ Vegetation index/ Albedo	S
		Rate of forestry formations cover	S
		Forest fires (area, number, A/N ratio)	P
		Rate of forest cover	S
		Budgets allocated to actions in the forestry sector and of Water & Soil Conservation	R
	Sustainable management of water and control over drought impacts	Rainfall map for crop year	S
		Rainfall for the months of September, October and November	S
		Water storage in dams as of 31 August/ Total storage capacity	S
		Index of exploitation of deep aquifers	R
		Rate of irrigated land equipped with water saving (efficiency) techniques with respect to total irrigated land	R
		Ratio of wastewater volume treated/ wastewater volume used	R
	Optimal functioning of wetlands	Area and distribution of wetlands	S
		Number and area of protected wetlands/ Number and area of total wetlands	R
